

Journée du 29 janvier ANDICAT

Les CPOM et les ESAT

TAUX D'ACTIVITE ET TAUX DE SORTIE

- Etat des lieux des pratiques
- Echanges et réflexions
- propositions de positions

Didier RAMBEAUX
Sébastien HONORÉ

Etat des lieux des pratiques

Retour de l'enquête Flash
envoyée à l'ensemble des
adhérents janvier 2019

Rappel du questionnaire



ANDICAT
Association Nationale des
Directeurs et Cadres d'ESAT

QUESTIONNAIRE pour ESAT en CPOM ou en négociation CPOM
« Objectifs taux d'activité et taux de sortie en milieu ordinaire »

Merci de répondre à ce questionnaire pour le 18 janvier au plus tard SVP.

Nom de l'ESAT : _____
Agrément ETP : _____
Vos prénom, nom et fonction : _____

Nombre de personnes accueillies : _____

1) Avez-vous un objectif d'activité dans votre CPOM oui non

Si oui, quel est cet objectif : _____ %

Si oui, comment est-il mesuré ?

- Taux d'activité (bordereau ASP)
- Taux de réalisation de l'activité (ANAP)
- Taux d'occupation (écart places autorisées/places installées) (ANAP)
- File active (ANAP)
- Autres _____

A-t-il été négocié ? oui non

Commentaires : _____

2) Avez-vous un objectif de taux de sortie en milieu ordinaire dans votre CPOM oui non

Si oui, quel est cet objectif : _____ %

Est-il : annuel ou pour la durée du CPOM

Si oui, comment est-il mesuré ?

- Stages (Nb de travailleurs-Nb de jours)
- Mise à disposition (Nb de travailleurs-Nb de jours)
- Prestations hors les murs (Nb de travailleurs-Nb de jours)
- Emploi accompagné (Nb de travailleurs-Nb de jours)
- CDD
- CDI
- Autres _____

A-t-il été négocié ? oui non

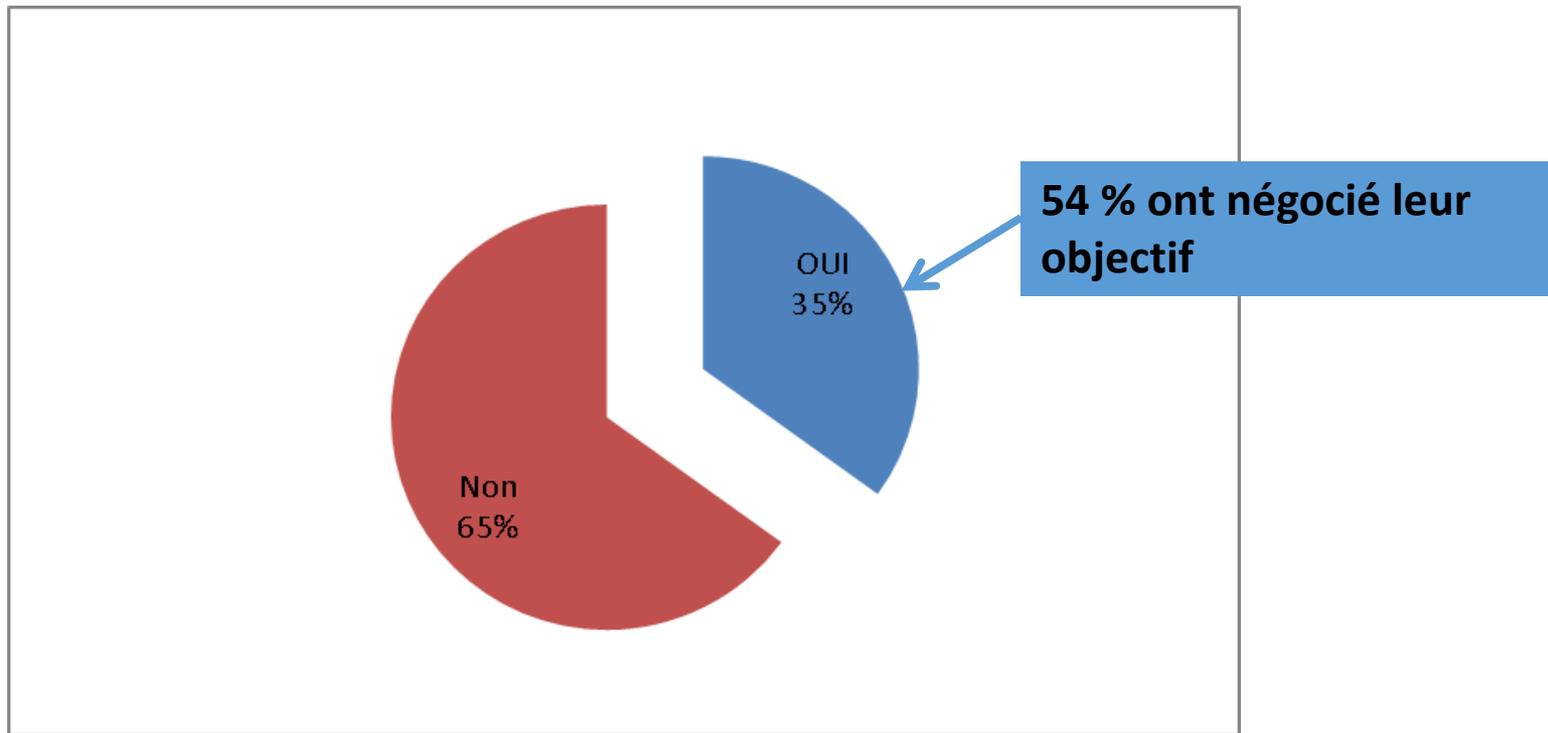
Résultats de l'enquête

Il y a eu 173 réponses à l'enquête

**En ETP ces ESAT représentent 21%
des ESAT**

Résultats de l'enquête

Avez-vous un objectif d'activité dans votre CPOM ?



Résultats de l'enquête

Définitions des indicateurs d'activité

Taux d'activité (bordereau ASP) :

- Pas de définition officielle
- Le taux d'activité est calculé en heures
(base de la rémunération garantie = aide au poste + rémunération directe versée par l'Etat)
- Taux d'activité maximum (100 %)
1 820 heures x agrément
- 3 jours de carence et absences sans justificatif non pris en compte

Résultats de l'enquête

Définition des indicateurs d'activité

Taux de réalisation de l'activité (ANAP)

Mode de calcul :

Numérateur :

Nombre de journées réalisées, y compris accompagnement temporaire et quel que soit le mode d'accompagnement (internat, semi-internat, accueil de jour

Dénominateur : Nombre de journées prévisionnels budgétées
(= Activité Cible dans les CPOM)

Résultats de l'enquête

Définition des indicateurs d'activité

Taux d'occupation (écart places autorisées/places installées) (ANAP)

Mode de calcul:

Numérateur :

Nombre de journées réalisées, y compris accompagnement temporaire et quel que soit le mode d'accompagnement

Dénominateur : Nombre de journées théoriques
(222 à 225j * agrément)

Résultats de l'enquête

Définition des indicateurs d'activité

File active des personnes accompagnées sur la période (ANAP)

Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 +
nombre de sorties définitives dans l'année

Résultats de l'enquête

Comment est-il mesuré ?

.Taux d'activité (bordereau ASP) (23)

.Taux de réalisation de l'activité (ANAP) (16)

.Taux d'occupation (écart places autorisées/places installées) (ANAP) (20)

.File active (ANAP) (7)

.Autre (11) :

.Journées réalisées Compte administratif

.1 calcul ANDICAT

Résultats de l'enquête

Objectifs taux d'activité Bordereau ASP

93%

90%

93%

92%

93%

95%

95%

95%

90%

90%

96%

96%

96%

96%

96%

96%

96%

93%

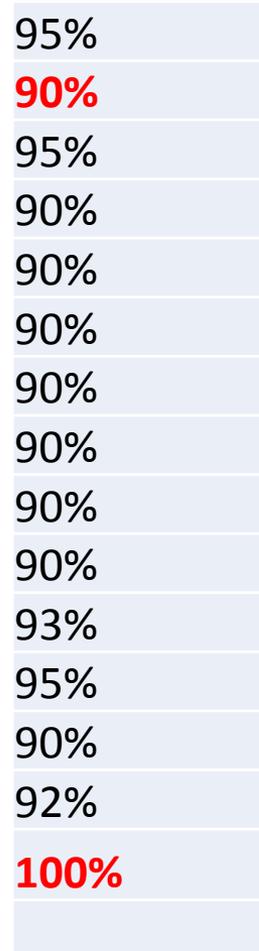
95%

90%

Se situent entre 90 et 96%

Résultats de l'enquête

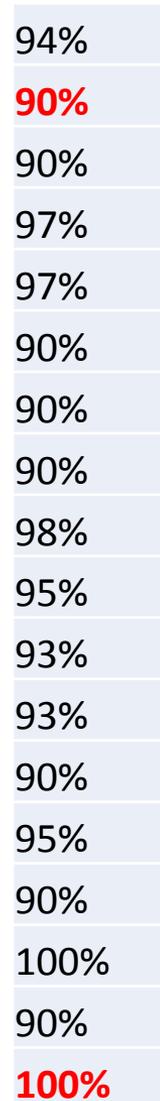
Objectifs taux de réalisation de l'activité ANAP



Se situent entre 90 et 100%

Résultats de l'enquête

Taux d'occupation ANAP



Se situent entre 90 et 100%

Résultats de l'enquête

File Active ANAP

90%

90%

90%

93%

95%

95%

100%

Se situent entre 90 et 100%

Résultats de l'enquête

Autre

Journées réalisées CA
+ Calcul ANDICAT

90%

90%

95%

95%

90%

95%

90%

98%

Se situent entre 90 et 98%

Rappel de la position ANDICAT

ANDICAT
Association Nationale des
Directeurs et Cadres d'ESAT

Mesure de l'activité des ESAT par le calcul d'un taux d'occupation harmonisé

ANDICAT reçoit de nombreuses remontées des directeurs d'ESAT de tous les départements sur la question du calcul de l'activité de leur établissement à partir de taux d'occupation calculés sous les formes les plus variées. Depuis de nombreuses années, ANDICAT demande aux services de l'Etat de proposer un modèle qui prenne en compte la spécificité des ESAT sachant que nous sommes de plus en plus sollicités pour accompagner des travailleurs handicapés à temps partiels et/ou présentant une forte instabilité.

Au regard des propositions parfois inadaptées à un plus juste reflet de notre activité, le Conseil d'Administration d'ANDICAT a décidé de proposer un mode de calcul du taux d'occupation afin d'harmoniser les pratiques.

Cette proposition sera relayée auprès des services de l'Etat et de l'Administration afin qu'elle soit validée puis référencée dans tous les ESAT de France.

Les adhérents d'ANDICAT seront informés et associés pour que cette formule soit validée par leurs organismes gestionnaires dans les plus de 1 200 ESAT qu'ils représentent sur les 1 400 existants.

La formule se veut juste en s'appuyant sur les 2 axes de l'ESAT : l'accompagnement social et la démarche économique. L'accompagnement social se traduit par une prise en compte de la personne, quel que soit son temps de travail. Le travailleur est au cœur de la commande publique, sa place et son projet sont donc essentiels dans le calcul de l'activité de l'ESAT. La démarche économique se traduit par une production vendue à des clients pour lesquels le temps de travail impacte le prix de vente et donc la pérennité de l'activité commerciale.

C'est pourquoi nous proposons de calculer sur la base des données suivantes :

A : le nombre de personnes accueillies et accompagnées par le travail. Ce nombre correspond au nombre de contrats de soutien et d'aide par le travail signés et en cours = A.

B : sur chaque contrat de soutien et d'aide par le travail, l'ESAT et le travailleur handicapé s'engagent sur une durée du travail, du temps très partiel au temps plein. L'addition de tous ces ETP (équivalents temps plein) représente le nombre B.

La formule devient la suivante :

$$\text{Taux d'occupation} = \frac{(A + B) / 2}{\text{Agrément}}$$

Par exemple, un ESAT de 100 places agréées et financées accompagne en réalité 108 personnes à temps plein ou à temps partiel. L'addition des engagements des contrats de soutien et d'aide par le travail représente 90 ETP.

$$\text{Le taux d'occupation sera de } \frac{(108 + 90) / 2}{100} = 99 \%$$

Pour calculer le nombre de journées annuelles, il faut prendre le nombre de journées travaillées par un usager. Sur la base de 35 h par semaine, le nombre de jours d'ouverture théorique est de 225 jours par usager.

Le nombre de journées annuelles théoriques est donc de :

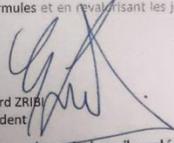
$$225 \text{ jours} \times 100 \text{ (agrément)} \times 100 \% = 22\,500 \text{ journées}$$

Le nombre de journées réalisées avec l'application du calcul du taux d'occupation est donc de :

$$225 \text{ jours} \times 100 \times 99 \% = 22\,275 \text{ journées}$$

Les ESAT ayant des conventions de stages ou une pratique assidue d'accueil de stagiaires peuvent identifier le nombre de journées supplémentaires réalisées pour cette activité en utilisant les mêmes formules et en revalorisant les journées en ETP accueillis.

Paris, le 14 février 2017


Gérard ZRIBI
Président

Promouvoir et actualiser l'action des ESAT, professionnaliser le secteur du travail protégé.
44 rue René Boulanger - 75010 PARIS • Tél./Fax : 01 42 40 15 28 • E-mail : andicat@wanadoo.fr • www.andicat.org
SIRET 444 490 056 00017 • APE 9499 Z

Didier RAMBEAUX

Sébastien HONORÉ

29 janvier 2019

CNSA Guide méthodologique la mesure de l'activité dans les ESMS

AVANCEES NEGOCIEES PAR ANDICAT et INFORMATIONS

Concernant les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) : il est prévu qu'un travailleur en ESAT à temps plein travaille maximum 35 heures par semaine sur maximum cinq jours, ce qui signifie que ce temps de travail peut théoriquement être réalisé sur moins de cinq jours. Les organisations du travail prévoyant un rythme de temps plein sur moins de cinq jours doivent donc être prises en compte pour la fixation de la cible d'activité et la lecture de l'activité réalisée, car elle est comptée en journée s'agissant du rendu-compte à l'ARS (en heures s'agissant du rendu-compte à l'agence des services de paiement). De même, un ESAT fermé par exemple tous les vendredis après-midi doit voir cette spécificité prise en compte : le travail du vendredi matin peut être compté comme une journée.

Cas des stagiaires en ESAT : les stagiaires en ESAT et les personnes en mise en situation professionnelle en ESAT (MISPE) n'ont pas de contrat de soutien et d'aide par le travail (CSAT), ne reçoivent pas de rémunération et ne donnent donc pas lieu à un rendu compte en termes d'activité à l'agence des services de paiement. En revanche, ils sont comptés dans les journées réalisées dont l'ESAT rend compte à l'ARS.

Il convient de souligner tout d'abord la **primauté juridique des cibles d'activité contenues et définies dans les projets régionaux de santé**, ces derniers étant opposables, ainsi que la légitimité de certaines différences entre les choix régionaux, lorsqu'ils reposent sur des spécificités de territoire et de contexte démographique, d'équipement, socioéconomique, par exemple.

L'activité des ESAT

Le groupe de travail a estimé de façon consensuelle que le **taux d'occupation, calculé en fonction des journées réalisées, devait être combiné à la lecture d'au moins deux indicateurs importants s'agissant des ESAT : la part de travailleurs à temps partiel, et la file active.** Si cette lecture croisée est importante pour l'ensemble des ESSMS, elle est soulignée ici comme essentielle pour les ESAT dans le contexte de fréquence croissante du travail à temps partiel. Pour les ESAT, accompagner deux travailleurs à mi-temps n'est pas équivalent à accompagner un travailleur à temps plein, surtout lorsque le choix du temps partiel correspond à une problématique de vieillissement ou de fatigabilité et donc à un besoin d'accompagnement renforcé.

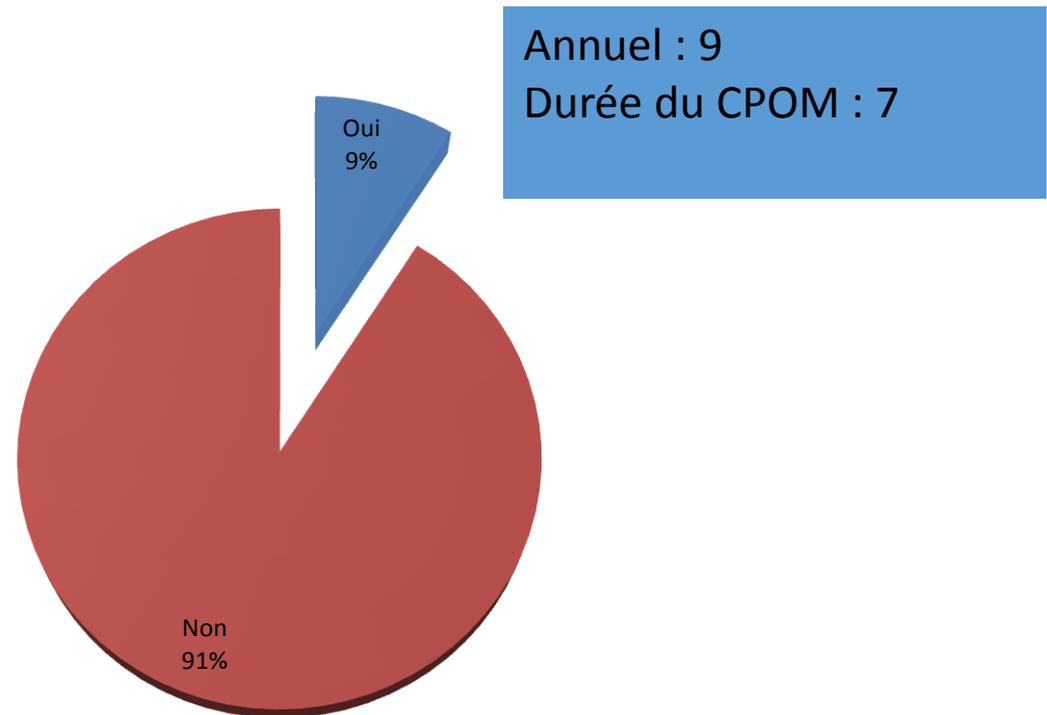
À noter concernant les ESAT : dans une logique d'optimisation de l'utilisation des ressources, des absences fréquentes des usagers accompagnés peuvent justifier une pratique de « sureffectif », au sens de l'accueil d'un nombre de personnes qui – si elles étaient toutes présentes à temps plein – serait supérieur à la capacité autorisée. Cependant, les aides au poste versées par l'agence des services de paiement sont plafonnées par la capacité autorisée, et le respect de celle-ci est apprécié mensuellement. Cela freine donc la pratique de « sureffectif », car elle s'avère risquée pour les ESAT (insuffisance des aides au poste versées par l'ASP dans le cas où les absences seraient finalement moindres qu'anticipées, ce qui implique que le travailleur en sureffectif ne pourrait pas bénéficier de la rémunération garantie).

Les sources permettant de nourrir le dialogue de gestion sur ce point sont :

- nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées (indicateur Tableau de bord de la performance) ;
- nombre et durée des absences, par catégorie (motif, délai de prévenance) ;
- taux d'hospitalisation complète (indicateur Tableau de bord de la performance).

Résultats de l'enquête

Avez-vous un objectif de taux de sortie en milieu ordinaire dans votre CPOM ?



Résultats de l'enquête

Comment est-il mesuré ?

Stages (Nb de travailleurs-Nb de jours) (9)

Mise à disposition (Nb de travailleurs-Nb de jours) (11)

Prestations hors les murs (Nb de travailleurs-Nb de jours) (9)

Emploi accompagné (Nb de travailleurs-Nb de jours) (8)

CDD (10)

CDI (12)

Autre (3)

rien est précisé

Passage de diplôme type RAE/VAE

En cours de discussion

Exemple Objectifs ARS

Taux de sortie en Milieu ordinaire

Objectifs quantitatifs et qualitatifs du secteur personnes handicapées

Objectifs quantitatifs et qualitatifs	Cible à atteindre
Diminution du nombre d'adultes maintenus au titre de « l'amendement Creton » en ESMS pour enfants	Réduction de 30% à échéance du schéma régional de santé (SRS)
Relocalisation à l'école ordinaire des unités d'enseignements (UE) des EMS	80% des UE à échéance du SRS
Taux de scolarisation en milieu ordinaire des enfants accompagnés par un ESMS	50% en 2020 80% à échéance du SRS
Part des places de services inclusifs dans l'offre médico-sociale	50% à échéance du SRS pour les enfants et les adultes
Mise en œuvre d'une enquête annuelle de satisfaction	100% des ESMS
Taux de transition des travailleurs handicapés vers l'emploi, en milieu ordinaire	10% des adultes relevant d'ESAT ou en liste d'attente
Nombre de jeunes adultes accédant à un parcours vers l'emploi accompagné	A minima 30% des situations d'amendements CRETON bénéficiant d'une notification CDAPH vers un ESAT
Mise en œuvre des recommandations spécifiques à chaque type de handicap	100% des ESMS



Rappel Rapport annuel de performance enquête Cinode

Objet : PREPARATION RAP 2017 PROGRAMME 157 - ENQUETE AUPRES DES ESAT

Bonjour,

Le programme 157 "Handicap et dépendance" finance l'aide au poste ainsi que le fonctionnement des ESAT. Dans le cadre de l'information du Parlement sur l'utilisation des crédits 2016, le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes doit collecter les données nécessaires à la rédaction de ses rapports annuels de performance (RAP). Les données renseignées et consolidées au niveau national permettront d'une part de justifier l'utilisation des crédits en 2017, d'autre part d'appuyer les demandes de crédits lors de la préparation du budget 2018. Elles sont également utilisées pour renseigner les indicateurs de performance du RAP.

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), responsable de ce programme budgétaire, déploie cette enquête auprès des ESAT via les agences régionales de santé (ARS) et à partir de l'outil Cinode.

Vous voudrez bien répondre au questionnaire pour les données de la gestion 2017 vous concernant :ESAT ADAPEI 86
impérativement avant le **12 février 2018** en utilisant le lien ci-dessous :

[Lien vers le formulaire](#)

29 janvier 2019

Rappel Rapport annuel de performance enquête Cinode

QE03: Nombre de travailleurs handicapé sortis de l'ESAT en cours d'année

Il faut recenser ici les personnes physiques qui ont quitté l'ESAT pour tout autre motif que la mise en emploi en milieu ordinaire

Ex: vers la famille, autres ESAT, Foyer occupationnel , ETS pour personnes âgées, hôpital, ,,,

Rappel Rapport annuel de performance enquête Cinode

Questions sur la mise en emploi en milieu ordinaire

Q07: Nbre total de TH concernés par une mise en emploi en milieu ordinaire de travail, avec ou sans convention de mise à disposition ou d'appui, ou hors convention:

QE07-1 Dont nombre d'hommes concernés par une mise en emploi en MO de travail

QE07-02 Dont nombre de femmes concernées par une mise en emploi en MO de travail

QE08 Nbre de TH mis à disposition (TH restant dans l'effectif de l'ESAT)

QE09 Nbre de TH disposant d'une convention d'appui (CDD ou CDI en MO ou en EA)

QE10: Participez vous via une convention de gestion à un dispositif d'emploi accompagné

QE11: Nbre de TH admis ou réadmis dans le cadre du droit au retour

QE12: Avez-vous une section dite « hors les murs »

ARS Auvergne Rhône Alpes enquête Cinode

Au 31 décembre 2016, 15 000 personnes sont présentes dans les ESAT de la région

Sur la base des déclarations des ESAT principaux.

En 2016, 1 200 travailleurs ont exercé un emploi en milieu ordinaire ponctuellement ou durablement.

Soit 8%

1 300 travailleurs en ESAT ont bénéficié d'une mise à disposition au 31/12/2016 en entreprise afin d'exercer une activité à l'extérieur de l'ESAT auquel ils demeurent rattachés.

Soit 8,6 %

A la Rochelle l'ARS Nouvelle Aquitaine a annoncé 6% de taux de sortie sur la déclaration des ESAT

Propositions et conseils ANDICAT sur les indicateurs de taux de sortie

- 1) Vérifier les objectifs de taux de sortie de votre PRS
- 2) Identifier le nombre de travailleurs ayant un projet de sortie en MO
- 3) Privilégier un objectif sur la durée du CPOM (non annuel)
- 4) Clarifier le périmètre des travailleurs concernés (Réorientations, pyramides des âges,...)
- 5) Négocier au regard de la caractérisation du public accueilli
- 6) Identifier le taux de retour du Milieu ordinaire
- 7) Analyser l'environnement (bassin et vivier d'emplois, taux de chômage)
- 8) Privilégier une approche globale d'indicateurs et de taux d'inclusion
 - * prestations de services et hors les murs
 - * Inclusion inversée (taux de TH en contact clients)
 - * RAE-VAE- Formations diplômantes, qualifiantes
 - * Stages, PMSMP
 - * Mises à disposition
 - * Nombre d'Orientations des TH Emploi accompagné
 - * CDD
 - * CDD Tremplin
 - * contrats aidés
 - * CDI